



Eric Guihéry
(co-référent lait CAB)

Cette lettre CAB intervient dans un contexte particulier de la filière lait bio. En effet la crise sanitaire liée au Covid-19 a chamboulé bien des organisations : production, collecte, transformation, logistique et distribution. Et la filière lait n'a pas été épargnée. Bien plus que de la surproduction, c'est des grains de sable dans les rouages dont nous avons subi les affres ces derniers temps. En effet, les consommateurs nous ont montré avec les premiers chiffres de consommation que la réassurance en consommant les produits bio est toujours au rendez vous.

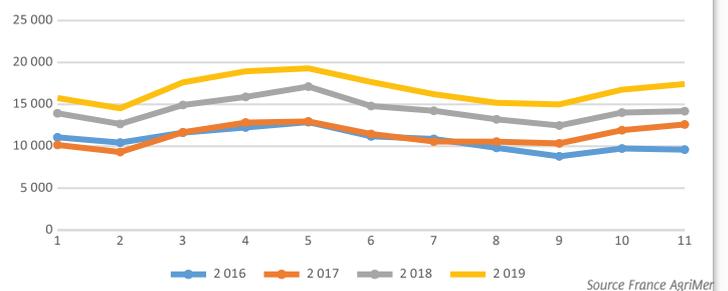
Une grande partie des acteurs ont pu montrer leur maturité dans cette filière en préconisant une modération dans la production laitière sur le printemps afin d'adapter les outils et ainsi assurer une pérennité dans le développement de la filière lait bio.

Gageons que cela puisse continuer dans les saisons futures toujours pour accorder plus encore les croissances de production liées aux conversions mais aussi et surtout aux installations avec le développement de la consommation.

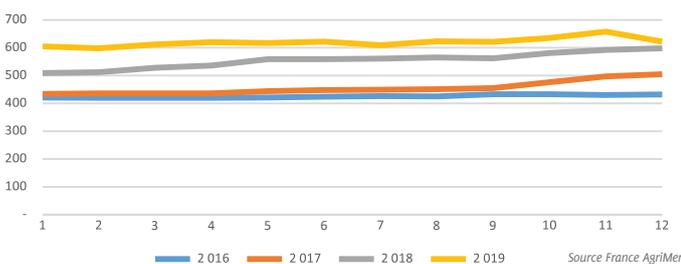
Progression des volumes de lait bio

Depuis fin 2017, la collecte de lait bio a bien progressé en France ainsi qu'en Pays de la Loire. En France la collecte de lait bio en 2019 a atteint plus de 975 millions de litres, courant 2020 nous allons arriver à plus **d'un milliard de litres**. La région Pays de la Loire se situe à la seconde place derrière la Bretagne au niveau de la collecte.

Collecte mensuelle lait bio (1000 litres) en Pays de la Loire depuis 2016



Evolution mensuelle du nombre d'éleveurs laitiers bio en Pays de la Loire depuis 2016

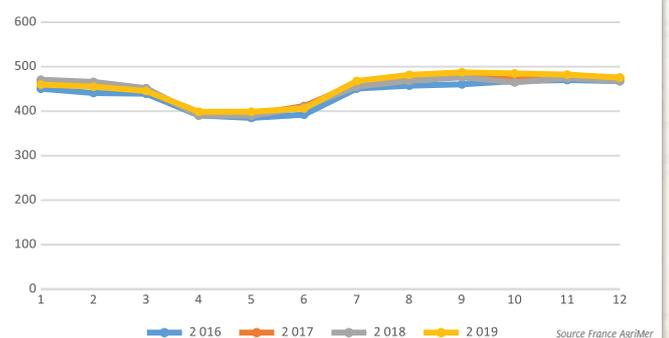


Qui dit plus de volume dit également plus d'éleveur-se-s, en Pays de la Loire nous sommes passés de plus de 420 éleveur-se-s à plus de 620 éleveur-se-s.

Légère augmentation du prix du lait bio

Le prix de base (38/32) est passé en moyenne de 448,60€ à 453,58€ du mille litre en Pays de la Loire entre 2018 et 2019. Pour ce qui est du prix réel payé (incluant la qualité) aux producteur-riche-s la tendance est la même, le prix en 2018 était de 466,64€ alors qu'en 2019 il était de 473,80€ le mille litre.

Evolution mensuelle du prix 38/32 (en euros/1000 litres) en Pays de la Loire



Toujours une bonne dynamique au niveau des fabrications et de la consommation

Les fabrications ont progressé pour l'ensemble des produits laitiers biologiques en 2019, avec des croissances importantes pour le beurre et la crème (+24%) ainsi que pour les fromages (+15%).

En janvier 2020 (mêmes tendances sur février), seules les fabrications de crème conditionnée sont en recul (-9,8%). Les hausses des fabrications par rapport à janvier 2019 sont particulièrement marquées pour la poudre de lait (+ 73%) et les fromages (+35%, et même 74% pour les fromages frais) Source : France AgriMer.

Les ventes des produits laitiers bio ont connu des croissances exceptionnelles en 2019, à part le lait conditionné qui maintient tout de même une tendance à la hausse (avec 3,7% d'augmentation des volumes vendus entre 2018 et 2019). Les progressions les plus importantes sont celles des fromages (+ 25,6% de volume vendu en 2019 par rapport à 2018), de la crème (+ 23,6%) et du beurre (+ 19%). Les prix des produits laitiers bio affichent aussi une évolution positive. Sur les deux premiers mois de l'année 2020, les ventes de produits laitiers bio sont toujours en progression, avec une hausse particulièrement marquée pour les fromages (14% de plus, en volume vendu, que les deux premiers mois 2019). A l'exception de la crème, les prix ont également tendance à augmenter. Source : Panel IRI -CNIEL.

Egalement pendant la période de confinement les produits bio ont été plébiscités par les consommateurs.

État des lieux et perspectives d'accompagnement pour la transmission des fermes bovines bio en Pays de la Loire

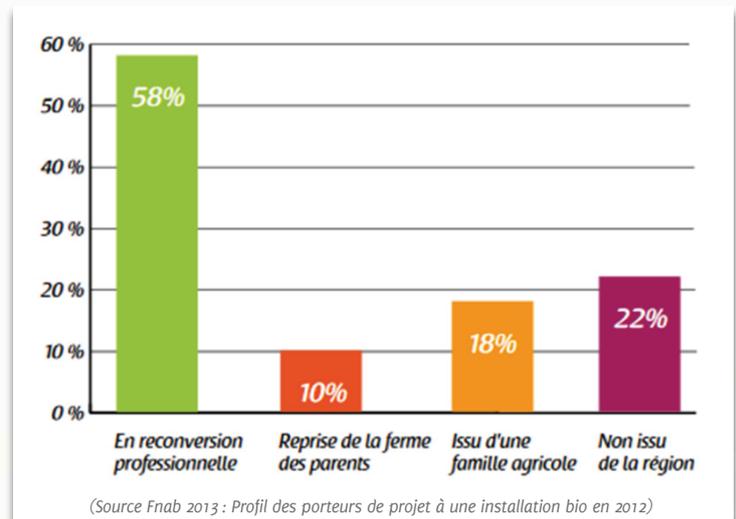
Dans le cadre d'un appel à projet régional le réseau CAB participe à une action autour de la transmission des fermes bovines bio en Pays de la Loire. Lucille stagiaire à la CAB a mené une enquête courant de l'année 2019 à destination des éleveur-se-s ayant plus de 55 ans en bovin bio des Pays de la Loire, voici les résultats de cette étude.

■ Contexte

La France a perdu un quart de ses exploitant-e-s en 15 ans (en 2016 : 430 700 exploitant-e-s et co-exploitant-e-s) avec une augmentation forte du travail externe à l'exploitation (CUMA, ETA...). En 2016, la part des 60 ans et plus est à 17 % (contre 10% en 2010). L'âge moyen est de 52 ans en 2016 (plutôt 40 ans pour la moyenne des actifs). Un paysan-ne sur trois n'est pas remplacé-e, le secteur bovin lait est le plus touché.

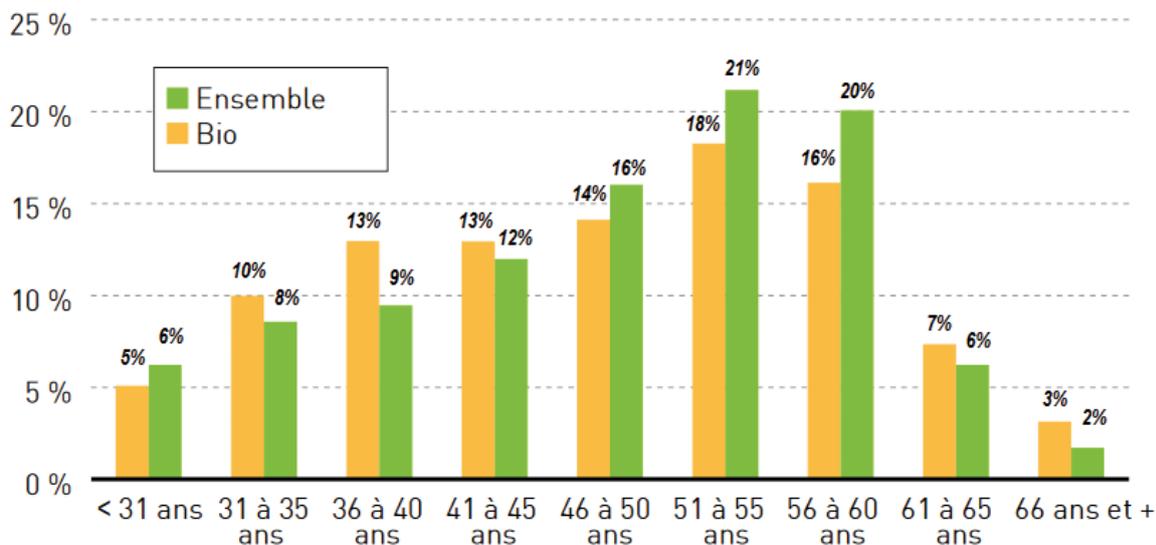
Le renouvellement des générations se fait de plus en plus par le biais des hors cadres familiaux avec des personnes en reconversion professionnelle, tardive, qui viennent avec leur projet. Les cédant-e-s changent de positionnement, ils-elles ont envie que ça marche, la socialisation professionnelle des repreneur-se-s se confronte aux pratiques avant la transmission via du salariat notamment. Le temps de transmission inclue des temps de collaboration. Les cédant-e-s recréent de la famille avec les repreneur-se-s, ils « fabriquent » de la parenté.

Les départs précoces (avant 55 ans) sont de plus en plus importants, en 2015, ils représentaient 40% des sorties totales (8 015 personnes). La majorité quitte l'agriculture pour diverses raisons (conflits familiaux, conditions de travail...), certain-e-s deviennent salarié-e-s (7% d'entre eux).



La transmission en Pays de la Loire

D'un point de vue général, les producteurs ligérien-ne-s sont moins exposés à la transmission même si les + 55 ans en bio représentent 26%.



Source : GOSCIANSKI, données 2017

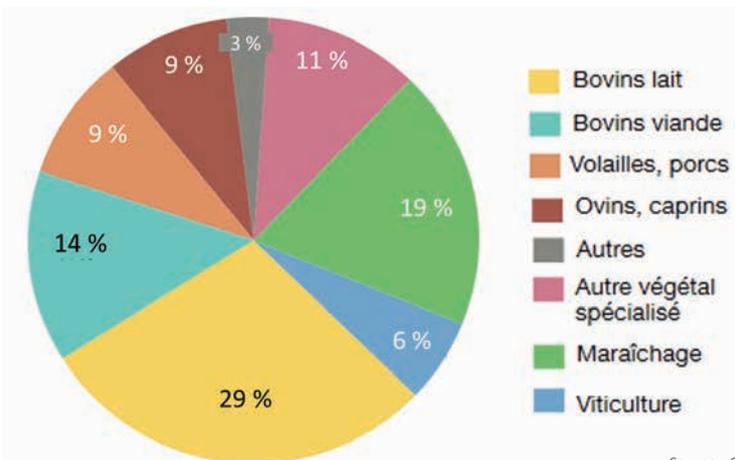
En 2019, l'élevage est une production impactée par la transmission, en bovin lait cela concerne 38% des élevages avec une proportion importante pour la reprise globale d'un site.



Source : GOSCIANSKI, données 2017

Répartition des installations en Pays de la Loire

Il est intéressant de comparer les transmissions aux installations. On constate davantage d'installations en élevage laitier, maraîchage. Le camembert ci-dessous présente les installations aidées, donc il manque des données plus précises (ne figure pas les installations non aidées). Pour information, les installations bio en Pays de la Loire représentaient en 2017 20% de l'ensemble des installations.



Source : Chambre d'agriculture Pays de la Loire, 2018

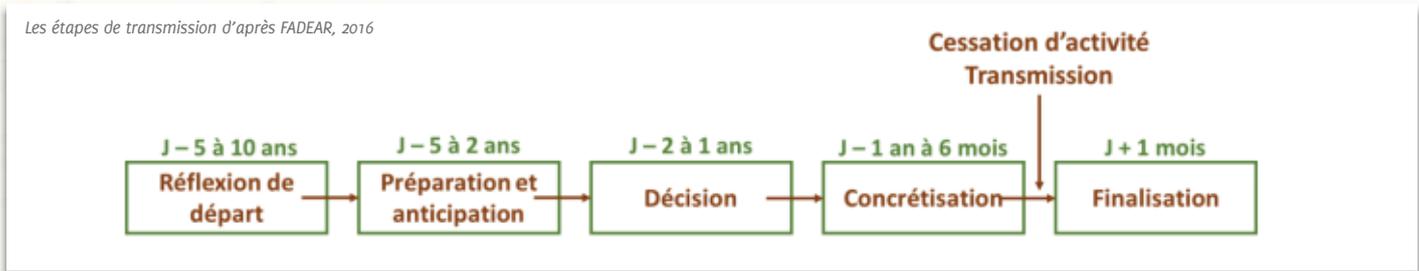
■ Les enjeux de la transmission

L'étude réalisée a voulu soulever plusieurs enjeux : le maintien des élevages bio et des volumes ainsi que le dynamisme territorial. Les questions soulevées autour de cette enquête ont été : comment faciliter la transmission et la reprise ? Et comment maintenir les élevages bovins bio ?

Les objectifs de cette enquête ont été de caractériser les fermes à transmettre, connaître l'avancement des cédant-e-s dans leur parcours, identifier les besoins d'accompagnement et d'informations et sensibiliser aux enjeux.

■ Étapes de transmission

Selon les centres de gestion, le parcours de transmission peut durer entre 5 et 10 ans. Dans le cadre de l'enquête, nous avons situé les différentes étapes de la transmission, les voici :



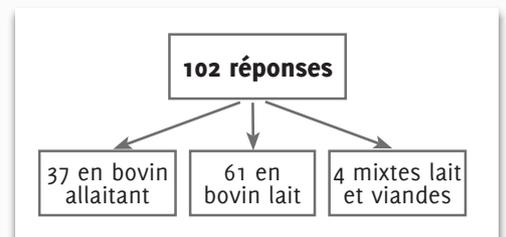
Le parcours de transmission touche une multitude de dimensions : foncière, juridique, financière, patrimoniale, mais également humaine et affective. Il est donc primordial d'anticiper son projet.

72 % des répondant-e-s à l'enquête (n=68) vont cesser leur activité dans les 4 ans à venir ou ont déjà réalisé leur transmission. 9% d'entre eux n'ont pas commencé à y réfléchir, 34 % sont à l'étape 1 et 28 % à l'étape 2.

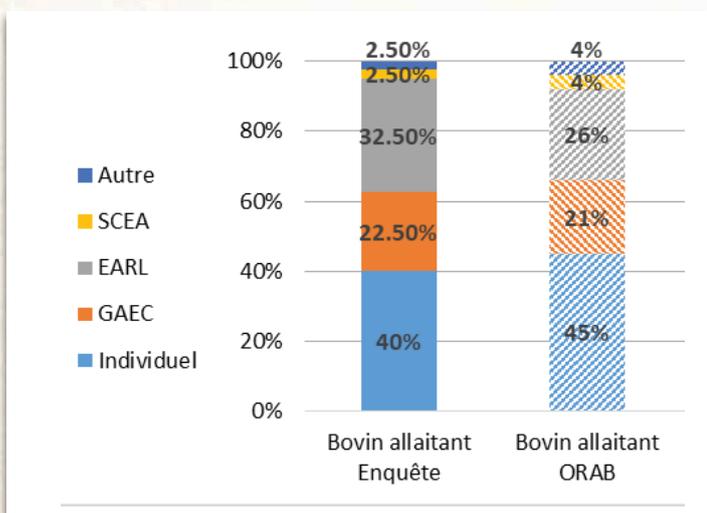
En moyenne, les répondant-e-s ont commencé leur réflexion à 57 ans ± 2 ans. Le minimum observé est de 51 ans et le maximum est de 62 ans. On ne note pas de corrélation entre le pourcentage de parts à transmettre ou la transmission en totalité de la ferme et l'âge de début de réflexion. Il en est de même avec l'atelier bovin ou la présence de craintes.

■ Résultats de l'enquête

102 personnes âgées de 55 à 65 ans, d'exploitations différentes ont répondu à l'enquête. Il s'agit de 37 exploitant-e-s en élevage bovin allaitant, 61 en élevage bovin lait et 4 en élevage mixte bovin allaitant et bovin lait. On constate donc une surreprésentation des élevages laitiers. Le taux de réponses calculé à partir du nombre total d'exploitations concernées par la transmission est de 27 % pour les exploitations ayant des bovins laitiers.



● Profil en bovin lait



La moyenne de la SAU est de 91 ha, le nombre d'UGB est de 78 et de 2,3 UTH. 56 % des élevages sont concernés par la transmission totale du site.

Une très grande majorité des cédant-e-s souhaitent un maintien des fermes en bio

La plupart des cédant-e-s souhaite que leur ferme reste en agriculture biologique et cherche donc un reprenneur-se bio. 90 % d'entre eux pensent que transmettre une ferme biologique n'est pas plus compliquée que de transmettre une exploitation conventionnelle. Par exemple, certain-e-s évoquent une sensibilité des jeunes et NIMA (Non Issus du Milieu Agricole) plus importante à la bio (n=13), d'autres une meilleure rentabilité de l'exploitation (n=14).

Les craintes exprimées

Les principales craintes exprimées par les cédants sont les suivantes :

Ne pas trouver de reprenneur

« Ne pas trouver d'acquéreur et devoir laisser les terres à l'agrandissement d'une ferme conventionnelle »

Accord des propriétaires

« Nous sommes fermiers et nous doutons sur le devenir des terres (reprise pour le loisir comme la chasse ...) »

Rentabilité financière

« Pérennité rentabilité pour les années à venir »

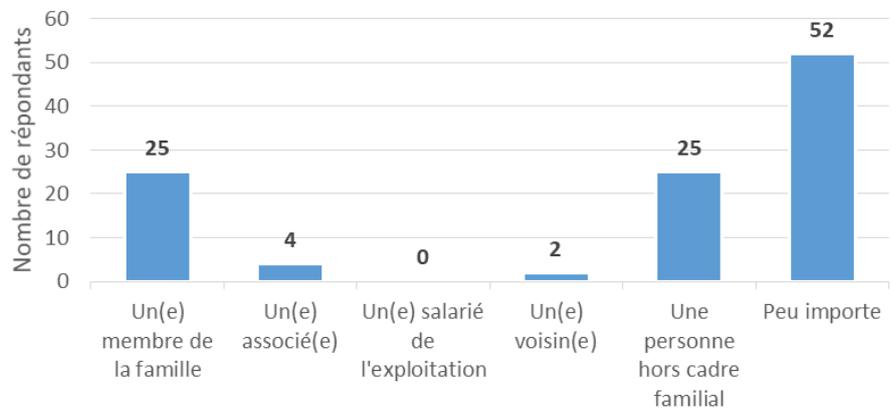
Manque d'attractivité de l'élevage

A qui souhaite transmettre le cédant ?

62 % des répondant-e-s n'accordent pas d'importance à l'origine du potentiel reprenneur-se.

Cependant, plusieurs évoquent le manque de compétences pratiques de certain-e-s porteur-se-s de projet NIMA rendant la transmission plus complexe. Aucun-e n'a mentionné un-e salarié-e de l'exploitation.

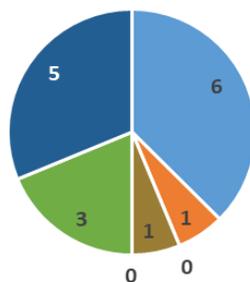
A qui le cédant souhaite transmettre (N=77)



Quand le reprenneur a trouvé ?

Le reprenneur est ... (N=16)

- Un(e) membre de la famille
- Un(e) associé(e) de l'exploitation
- Un(e) salarié(e) de l'exploitation
- Un(e) stagiaire de l'exploitation
- Un(e) voisin(e)
- Autre relation
- Aucune relation



Parmi les 16 personnes ayant trouvées un reprenneur-se, pratiquement un tiers des porteur-se-s de projet sont d'origine familiale et un tiers n'a aucune relation avec le-a cédant-e.

L'accompagnement

Le premier organisme contacté par les cédant-e-s est le centre de gestion pour chiffrer les montants de la reprise.

34 % ressentent un manque d'accompagnement ou d'information (les démarches administratives, les dispositifs et événements d'accompagnement à la transmission, l'aspect humain de la transmission, la recherche du repreneur-se, les négociations avec le porteur-se de projet).



Suggestions des cédants pour la transmission

A la fin du formulaire, une question avec un champ libre permettait aux éleveur-se-s, au vu de leur expérience dans le parcours de transmission, de suggérer des outils d'accompagnement pouvant être mis en place.

Formation

... du cédant :

- Techniques de chiffrage
- Plan humain
- Solutions alternatives

... du repreneur :

- Plus de compétences pratiques

Annonces de transmission

- Répertoire unique
- RDI Bio
- Site de mise en relation cédant - repreneur
- Transfert des annonces dans les écoles

Accompagnement

- Dossier avec les étapes et interlocuteurs
- « Coaching » cédant - repreneur
- Groupe de réflexion
- Solliciter les cédants tôt

Foncier

- Aider les jeunes à accéder au foncier
- Organiser la transparence des transactions d'accès au foncier

Besoin d'anticiper

En moyenne, les éleveur-se-s débutent leur parcours de transmission cinq ans avant leur cessation d'activité. Il s'agit du laps de temps minimal pour bien anticiper tous les aspects. L'anticipation est d'autant plus importante lorsque l'intégralité de la ferme est concernée par la transmission. C'est le cas dans 56 % des fermes en bovin lait.

92 % des répondant-e-s souhaitent que leur structure reste en agriculture biologique après leur départ. Cette volonté est retrouvée dans la principale crainte exprimée : ne pas trouver de repreneur-se et que la ferme subisse une déconversion.

L'étude soulève également trois leviers pour lesquels des actions peuvent être mises en place afin faciliter la cession des fermes : la recherche du repreneur-se, le chiffrage de l'exploitation ainsi que la formation des porteur-se-s de projet.

Suite à cette étude le réseau CAB et E'Bio vont se saisir de celle-ci pour entamer des actions concrètes pour accompagner la transmission mais aussi l'installation (actions de sensibilisation au métier d'éleveur-se, guide savoir-faire à destination des porteur-se-s de projet, travail en réseau avec les autres organisations travaillant sur l'installation/transmission).

Lucille Guyard (stagiaire CAB) et
Anne UZUREAU (CAB)